

Décision n° D2022_108

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-III-10 / 1-1 du 15 mars 2012 approuvant le contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Le Raincy,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le contrat de partenariat n°20129300000602 notifié le 4 avril 2012 à EIFFICOL 1 et ses avenants,

Vu le procès verbal de la commission départementale des marchés de partenariat du 16 mai 2022,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

décide

- D'APPROUVER les dépenses supplémentaires du contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction et le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois et Le Raincy pour le lot 1 qui s'élèvent à 197 322,18 euros HT, soit 236 786,62 euros TTC ;



Envoyé en préfecture le 24/08/2022

Reçu en préfecture le 24/08/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220824-D2022_108-AR

- D'APPROUVER l'avenant n°5 au contrat de partenariat à conclure avec EIFFICOL 1, dont le projet est ci-annexé ;

- DE SIGNER l'avenant au contrat de partenariat au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 24/08/2022

Reçu en préfecture le 24/08/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220824-D2022_108-AR